

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2023

Référence
2023_0024

Le 3 Juillet 2023 à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de DARMOIS Jean-François, Maire

Objet de la délibération
<b>TARIFICATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024</b>

**Présents** : M. DARMOIS Jean-François, Maire, Mmes : AVEZARD Brigitte, BAUDUIN Chloé, LE HARDY Nathalie, MASSON Séverine, PERRENOUD Linda, MM : BEZY Tony, DAVY Guillaume, DELAGE Jean-Michel, HARARI Philippe, JUBLOT Alain, LEFRANC Jean-Claude, MOUA Daniel

**Excusé(s) ayant donné procuration** : **Mme SCHROEDER Marie-Lise à Mme LE HARDY Nathalie**

**Excusé(s)** : **BOUT Isabelle**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

**A été nommée secrétaire** : M. BEZY Tony

**Objet de la délibération** :

**TARIFICATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Date de la convocation
26/06/2023

VU le bilan financier de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 ;

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs 2022/2023 de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 soit à compter de septembre 2023 :

- \* Heure : 2,72€,
- \* 1/2 heure : 1,36€,
- \* 1/4 heure : 0,68€.

La commune percevant des prestations de la CAF, des tarifs modulés en fonction du quotient familial sont appliqués.

Date d'affichage
26/06/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs modulés actuels :

- \* 1ère tranche : < ou = à 700€ : 0, 44€ du quart d'heure,
- \* 2ème tranche : > 700€ et < ou = à 1 000€ : 0, 56€ du quart d'heure,
- \* 3ème tranche : > à 1 000€ : 0,68€ du quart d'heure.

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS  
Le : 04/07/2023

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/07/2023

Le Maire  
Jean-François DARMOIS

Secrétaire de séance  
M. BEZY Tony


